



SNUDI-FO

Syndicat du Val-de-Marne

Exigeons ensemble la mise en place d'un jury de rattrapage pour les EFS titularisables n'ayant pas obtenu leur master 2

Chaque année, sur l'académie, des EFS sont reconnus aptes à être titularisés par leur futur employeur, mais ils doivent refaire une année complète car ils n'ont pas obtenu leurs master 2, leur mémoire ou un autre élément n'ayant pas été validé. Depuis plusieurs années, les EFS revendiquent, avec le SNUDI-FO et sa fédération la FNEC-FP FO, la mise en place lors du premier trimestre, pour ceux qui le souhaitent, d'un « jury balai ». Cela leur permettrait d'être titularisés en cours d'année et de ne pas recommencer une année complète de formation. Afin d'obtenir satisfaction, nous vous appelons à signer et faire signer la pétition ci-dessous. Nous organiserons ensuite une délégation auprès de la direction de l'INSPE pour obtenir satisfaction.

Je soussigné demande la création d'un « jury balai » lors du premier trimestre afin que les EFS ajournés puissent obtenir leur master en cours d'année et être titularisés.

Nom Prénom	Qualité	Mail	Signature